

eut pour successeur son fils PI-KIA TCH'OUNG-TÉ. Ce fut sous le règne et à l'éloge de Pao-yi que fut érigée à Kara Balgasoun, capitale des Ouighours, sur la rive gauche de l'Orkhon, une inscription en chinois, turk et sogdien, ayant pour titre : « ELOGE LAPIDAIRE avec préface au sujet des saintes [vertus] pacifiques et des divines [vertus] guerrières du qaghan des Ouighours des neufs tribus [qui a les noms] de Ngai teng-li-lo kou mo-mi-che ho p'i-k'ie. (Aï tängridä qut bulmys alp bilgä) ». On remarque que « c'est par l'épithète chinoise de *pao-yi*, « qui protège la justice », que ce qaghan se distingue du qaghan qui régna de 825 à 832 et qui porte les mêmes titres turks, mais suivis de l'épithète chinoise de *tchao-li*, « qui manifeste les rites ¹ ».

Tch'oung Te mourut en 824 et fut remplacé par son frère PI KIA TCHAO-LI (HO-SA-TE-LÉ); ce dernier assassiné en 832 eut pour successeur son fils TCHANG SIN (HOU-TÉ-LÉ) qui périt lui-même de façon tragique en 839; son héritier K'O-SIÉ-LÉ-LE ne régna qu'un an et fut tué en 840.

Une longue guerre intestine qui avait éclaté dans le Houai Si se termina par la mort de LI SE-TAO et de ses deux enfants tués par son général LIEOU WOU à Yun Tcheou (819); à la suite de cet événement plus de trente *tcheou* qui depuis soixante ans ne payaient plus le tribut furent de nouveau soumis à l'administration régulière de l'empire. Sur ces entrefaites la guerre éclata à nouveau avec les Tibétains, leur *btsan po*, frère de Tso-tche-tsien mourut en 816 et fut remplacé par KO-LI-KO-TSO; celui-ci envahit la Chine à la tête de 150,000 guerriers et assiégea Yen Tcheou, mais il fut repoussé par le gouverneur LI WEN-YOUEI.

Depuis longtemps l'empereur s'était abandonné aux bonzes Tao Che dont la pernicieuse influence avait déjà été si fatale aux siens; au commencement de 820, Hien Tsoung s'apercevait que le breuvage que lui avait donné le Tao Che LIEOU MI, pour lui assurer l'immortalité, le conduisait à une fin prématurée; il était trop tard; il mourut à la première lune (14 février 820) âgé de 43 ans, et fut remplacé

1. CHAVANNES et PELLIOU, *Traité manichéen*, pp. 203-204.